

# Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE): compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0302(COD) - 11/07/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, le rapport de M. Karl-Heinz **FLORENZ** (PPE-DE, DE), la Plénière a repoussé les amendements de sa commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et a approuvé un paquet de nouveaux amendements adoptés par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN (ensemble) en vue de modifier la proposition de directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour tenir compte de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'amendements techniques qui visent à la fois à clarifier la proposition et à préciser que la modification de cette proposition s'inscrit dans le cadre de la déclaration conjointe du PE, de la Commission et du Conseil relative à la décision 2006/512/CE sur l'introduction de la procédure de réglementation avec contrôle pour une série d'actes de base (dont la présente proposition de directive).